



**PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 8 décembre 2020 à 19 h 30 en visioconférence publique**

**Sont présents:** Monsieur Pierre Séguin, maire  
Madame Nancy Pelletier, conseillère  
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller  
Madame Gabrielle Labbé, conseillère  
Madame Karine Bérubé, conseillère  
Monsieur Kim Comeau, conseiller  
Monsieur Mathieu Auclair, conseiller  
Madame Nancy Forget, directrice générale  
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

Les personnes présentes participent à la présente séance sans la présence physique du public, dans le respect de l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

**1. ORGANISATION (01)**

**2020-12-352 1.1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION (01-2120)**

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 décembre 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-12-353 1.2. PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 10 NOVEMBRE 2020 À 19 H 30 - APPROBATION (01-2120)**

*Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

IL EST proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 10 novembre 2020 à 19 h 30, tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-12-354 1.3. PROCÈS-VERBAL - SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE JEUDI 12 NOVEMBRE 2020 À 18 H - APPROBATION (01-2120)**

*Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)*

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le jeudi 12 novembre 2020 à 18 h, tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-12-355 1.4. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL - ANNÉE 2021 (01-2120)**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le conseil ne peut siéger à partir du 30<sup>e</sup> jour qui précède l'élection générale;

CONSIDÉRANT que les élections se tiendront le 7 novembre 2021.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'ÉTABLIR le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021 comme suit:

---

**Calendrier 2021**  
**Séances ordinaires du conseil**  
**Les deuxièmes mardis\* du mois à 19 h 30**

---

- |                                 |                                  |
|---------------------------------|----------------------------------|
| • 19 janvier (*troisième mardi) | • 13 juillet                     |
| • 9 février                     | • 10 août                        |
| • 9 mars                        | • 14 septembre                   |
| • 13 avril                      | • 5 octobre (*premier mardi)     |
| • 11 mai                        | • 16 novembre (*troisième mardi) |
| • 8 juin                        | • 14 décembre                    |

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**Dépôt 1.5. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL - DÉPÔT (01-2150)**

DÉPÔT par les membres du conseil ci-après nommés de leur déclaration des intérêts pécuniaires, conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2):

- Monsieur le maire Pierre Séguin;
- Mesdames les conseillères Nancy Pelletier, Gabrielle Labbé et Karine Bérubé;
- Messieurs les conseillers Marc Deslauriers, Kim Comeau et Mathieu Auclair.

Dépôt **1.6. REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL - DÉPÔT (01-2150)**

DÉPÔT par la directrice des affaires juridiques et greffière, conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), d'un extrait du registre public des déclarations de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil et dont la valeur excède 200 \$, pour la période du 11 décembre 2019 au 8 décembre 2020.

2020-12-356 **1.7. COMITÉ ORGANISATEUR - 350E ANNIVERSAIRE DE L'ÎLE PERROT - CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA PHASE DE DÉMARRAGE (01-2550)**

IL EST proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par la conseillère Karine Bérubé et résolu:

D'ACCORDER une contribution financière de 1 000 \$ au comité organisateur du 350<sup>e</sup> de l'île Perrot afin d'appuyer sa phase de démarrage.

DE DEMANDER au comité de créer un organisme sans but lucratif et de remettre à la Ville les prévisions budgétaires liées aux célébrations du 350<sup>e</sup>.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-12-357 **1.8. MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES (01-7520)**

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville de L'Île-Perrot souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

QUE la Ville de L'Île-Perrot joigne le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025.

QUE le maire et la directrice des affaires juridiques et greffière soient autorisés à signer, au nom de la Ville, l'entente intitulée "Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires", soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-12-358 1.9. MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPALE - RENOUELEMENT 2021 (01-2620)**

IL EST proposé par le conseiller Kim Comeau, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

DE RENOUELER le contrat d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2021 au coût total de 132 478 \$ toutes taxes comprises.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général aux différents postes budgétaires relatifs aux assurances.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-12-359 1.10. PROGRAMME AIDE AUX PROJETS - ENGAGEMENT ENVERS LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (01-2790)**

CONSIDÉRANT le dépôt au ministère de la Culture et des Communications de l'enquête annuelle et du rapport financier de la bibliothèque Guy-Godin pour l'exercice financier 2019, conformément au programme Appel de projets pour le développement des collections des bibliothèques publiques;

CONSIDÉRANT les résultats de l'analyse de ces documents par le ministère indiquant un écart de 12 282 \$ entre le montant prévu pour l'acquisition de documents édités au Québec et celui réellement dépensé en 2019.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Ville signifie au ministère de la Culture et des Communications son engagement à dépenser 12 282 \$ d'ici le 31 décembre 2020 pour l'acquisition de livres (imprimés, numériques et audio numériques) et de publications en série (imprimées) édités au Québec.

QU'UNE dépense de 11 215,10 \$ nette de ristourne soit autorisée à cette fin.

QUE les sommes nécessaires soient appropriées à même le fonds général au poste budgétaire 02-770-00-671.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-12-360 1.11. APPEL D'OFFRES 2020-04-PUB - AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT À L'INTERSECTION DE LA 7<sup>E</sup> AVENUE ET DU BOULEVARD PERROT - ADJUDICATION - AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION (01-7520)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-06-159 adjugeant un contrat pour l'aménagement d'un nouveau stationnement à l'intersection de la 7<sup>e</sup> Avenue et du boulevard Perrot et appropriant les sommes nécessaires à même le surplus;

CONSIDÉRANT que par la résolution 2020-04-128, les sommes nécessaires pour le projet avaient déjà été appropriées à même le surplus accumulé et la réserve du fonds de stationnement et transférées au poste budgétaire du projet.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

DE MODIFIER la résolution numéro 2020-06-159 en remplaçant "D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus" par "D'APPROPRIER les sommes nécessaires au poste budgétaire 22-300-03-400".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **2. COMMUNICATIONS (02)**

### **3. RESSOURCES HUMAINES (03)**

#### **2020-12-361 3.1. LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL - DÉPÔT ET APPROBATION (03-2000/S0001)**

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

D'ENTÉRINER les mouvements de personnel pour la période du 8 novembre au 5 décembre 2020 tels que figurant sur la liste déposée par la directrice générale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **2020-12-362 3.2. LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - DÉPÔT ET APPROBATION (03-2000/S0001)**

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

D'ENTÉRINER les embauches pour la période du 8 novembre au 5 décembre 2020 telles que figurant sur la liste déposée par la directrice générale, conformément à l'article 4 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **2020-12-363 3.3. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - BENOIT LECLAIR - DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ INCENDIE - CONFIRMATION DE STATUT (03-2000/S0001)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-06-164 par laquelle monsieur Benoit Leclair a été nommé au poste de directeur du Service de sécurité incendie avec le statut de cadre contractuel à l'essai;

CONSIDÉRANT que monsieur Leclair achève sa période de probation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

DE CONFIRMER le statut de cadre permanent de monsieur Benoit Leclair au poste de directeur de la sécurité incendie, qui prendra effet le 26 décembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-12-364 3.4. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - ÉMILIE TURCOTTE-CALVÉ - COORDONNATRICE À L'URBANISME - EMBAUCHE - AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2020-11-349 (03-2000/S0001)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la résolution numéro 2020-11-349 concernant l'embauche de madame Émilie Turcotte-Calvé au poste de coordonnatrice à l'urbanisme afin de modifier sa date d'entrée en fonction.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

DE MODIFIER la résolution numéro 2020-11-349 en remplaçant la date "4 janvier 2021" par "14 décembre 2020".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**4. RESSOURCES FINANCIÈRES (04)**

**Dépôt 4.1. ÉTATS COMPARATIFS - EXERCICE 2020 - DÉPÔT (04-1150)**

DÉPÔT par la directrice des finances et trésorière des états comparatifs au 31 octobre 2020, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

**2020-12-365 4.2. TRAVAUX À L'HÔTEL DE VILLE - FINANCEMENT - AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2020-04-129 (04-1150)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la résolution numéro 2020-04-129 concernant le financement des divers travaux d'entretien à l'hôtel de ville afin d'approprier 18 500 \$ à même le surplus au lieu de la réserve.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par la conseillère Karine Bérubé et résolu:

DE MODIFIER la résolution numéro 2020-04-129 en remplaçant les mots "de 7 000 \$ à même le surplus et de 18 500 à même la réserve" par "et de 25 500 \$ à même le surplus".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-12-366 4.3. DON - CENTRE PRÉNATAL ET JEUNES FAMILLES - FÊTE DE NOËL 2020 (04-3200)**

IL EST proposé par le conseiller Kim Comeau, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

D'ACCORDER un don de 300 \$ pour la fête de Noël au Centre Prénatal et Jeunes Familles.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-12-367 4.4. DON - COMPTOIR ALIMENTAIRE - GUIGNOLÉE 2020 (04-3200)**

CONSIDÉRANT que cette année, en raison de la pandémie, il sera impossible de procéder à la guignolée traditionnelle de porte-à-porte;

CONSIDÉRANT que les besoins sont toutefois importants plus que jamais.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'ACCORDER une aide financière maximale de 13 000 \$ au comptoir alimentaire dans le cadre de la guignolée 2020, déduction faite des dons en argent remis à la cause par les citoyens.

D'INVITER la population à venir déposer des denrées non périssables ou des dons en argent à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot jusqu'au 11 décembre ou à l'église Sainte-Rose-de-Lima jusqu'au 17 décembre.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-12-368 4.5. GRATUITÉ DE TERRAINS - LE NATIONAL DES TROIS-LACS - TOURNOI-BÉNÉFICE DE BALLE-DONNÉE (04-3200)**

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par la conseillère Karine Bérubé et résolu:

DE REMBOURSER l'organisme de balle-rapide féminine Le National des Trois-Lacs en lien avec la location de deux terrains de balle au parc Michel-Martin pour la tenue d'un tournoi-bénéfice qui a eu lieu du 11 au 13 septembre derniers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-12-369 4.6. DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS - NOVEMBRE 2020 (04-3750)**

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés pour le mois de novembre 2020 totalisant 1 232 480,73 \$.

DE PRENDRE ACTE de la liste des chèques et des engagements financiers pour cette même période.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**5. RESSOURCES MATÉRIELLES (05)**

**2020-12-370 5.1. ACHAT DE MATÉRIEL - RÉSERVOIR DE DIESEL POUR LE SURPRESSEUR DE LA 22E AVENUE - AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2020-11-330 (05-1130)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la résolution numéro 2020-11-330 concernant le remplacement d'un réservoir de diesel du surpresseur de la 22<sup>e</sup> Avenue afin de modifier le terme de remboursement de l'emprunt au fonds de roulement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

DE MODIFIER la résolution numéro 2020-11-330 en remplaçant le terme d'emprunt "10 ans" par "2 ans".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **6. RESSOURCES IMMOBILIÈRES (06)**

### **2020-12-371 6.1. CONTRAT DE LOCATION - GARAGE AU 451, BOULEVARD PERROT - HAUSSE DE LOYER (06-3150)**

CONSIDÉRANT que par sa résolution du conseil numéro 18/02/048, la Ville a conclu un contrat de location pour le garage situé au 451, boulevard Perrot à des fins d'entreposage de camions, de remorques et d'équipements appartenant au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le contrat, d'une durée indéterminée, a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et établit le coût de location à 1 000 \$ par mois;

CONSIDÉRANT que le 19 octobre 2020, le locateur a informé la Ville par écrit de son intention d'augmenter le loyer à 1 070 \$ par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucune clause de révision du loyer n'est prévue au contrat.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

D'ACCEPTER l'augmentation du coût de location du garage sis au 451, boulevard Perrot, passant de 1 000 \$ à 1 070 \$ par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et d'autoriser la directrice des affaires juridiques et greffière à signer l'addenda à intervenir afin de modifier le contrat en ce sens.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **7. LÉGISLATION ET AFFAIRES JURIDIQUES (07)**

### **2020-12-372 7.1. APPLICATION DE CERTAINS RÈGLEMENTS MUNICIPAUX OU DÉLIVRANCE DE CONSTATS - OFFICIERS DÉSIGNÉS - SERVICES TECHNIQUES - MISE À JOUR (07-2500)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-11-314 fusionnant le Services techniques, travaux publics, parcs et espaces verts et le Service de traitement des eaux et nommant le nouveau service "Services techniques";

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-11-321 créant plusieurs nouveaux postes cadres au sein du Services techniques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les désignations pour l'application des règlements concernés et pour la délivrance de constats.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

DE DÉSIGNER les personnes occupant les postes suivants au Services techniques:

- Directeur;
- Chef aux opérations;
- Chef de division technique;
- Contremaître mécanique;
- Contremaître parcs et espaces verts;
- Contremaître réseaux;
- Contremaître voirie et immeubles;
- Chargé de projet;

à titre d'officiers désignés pour l'administration, l'application et la délivrance de constats d'infraction pour les règlements municipaux suivants, de même que tous leurs amendements en vigueur ou à venir:

- Règlement 653 - Stationnement (RMH 330);
- Règlement 687 - Sécurité, paix et ordre (RMH 460-2018);
- Règlement 693 - Compteurs d'eau;
- Règlement 695 - Nuisances (RMH 450-2019);
- Règlement 697 - Déneigement des allées et des aires de stationnement privées par des entrepreneurs;
- Règlement 706 - Circulation (RMH 399-2020).

QUE cette résolution remplace toute autre désignation concernant le Service faite précédemment par résolution qui serait inconciliable ou contraire à la présente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion

**7.2. RÈGLEMENT NUMÉRO 275-6 - FONDS DE ROULEMENT: AUGMENTATION DE 300 000 \$ - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET (07-2500)**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Karine Bérubé donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 275-6 intitulé "Règlement modifiant le règlement numéro 275 pourvoyant à la création d'un fonds de roulement afin d'augmenter le montant de ce fonds à 1 100 000 \$ en affectant à cette fin 300 000 \$ du surplus accumulé" et dépose le projet de règlement.

**2020-12-373 7.3. RÈGLEMENT NUMÉRO 676-6 - TARIFICATION: AJOUT DES COÛTS ANNUELS DU PERMIS DE DÉNEIGEMENT DES ALLÉES ET DES AIRES DE STATIONNEMENT PRIVÉES PAR DES ENTREPRENEURS - ADOPTION (07-2500)**

ATTENDU que le règlement numéro 676 établissant une tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville est entré en vigueur le 28 décembre 2016, conformément à la loi;

ATTENDU que l'article 5 du règlement numéro 697 concernant le déneigement des allées et des aires de stationnement privées par des entrepreneurs prévoit que les coûts annuels du permis de déneigement sont fixés par le *Règlement établissant une tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville*;

ATTENDU que le présent règlement a pour objet de fixer les coûts annuels dudit permis;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Mathieu Auclair, avec dépôt du projet de règlement, lors de la séance du conseil municipal tenue le 10 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que toutes les autres formalités prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ont été respectées.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'ADOPTER le règlement numéro 676-6 intitulé "Règlement modifiant le Règlement numéro 676 établissant une tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville afin de fixer le coût annuel du permis de déneigement des allées et des aires de stationnement privées par des entrepreneurs".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**Dépôt 7.4. RÈGLEMENT NUMÉRO 703 - EMPRUNT: ACQUISITION D'UNE RÉTROCAVEUSE - CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - DÉPÔT (07-2500)**

DÉPÔT par la directrice des affaires juridiques et greffière du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement numéro 703 décrétant une dépense et un emprunt de 226 000 \$ pour l'achat d'une rétrocaveuse neuve de l'année 2020 ou plus récente*, le tout conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

**Dépôt 7.5. RÈGLEMENT NUMÉRO 704 - EMPRUNT: CONVERSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DE RUE AU DEL - CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - DÉPÔT (07-2500)**

DÉPÔT par la directrice des affaires juridiques et greffière du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement numéro 704 décrétant une dépense et un emprunt de 365 500 \$ pour la conversion du réseau d'éclairage de rue au DEL avec l'option ville intelligente (SGIE)*, le tout conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

**Avis de motion 7.6. RÈGLEMENT NUMÉRO 710 - IMPOSITION 2021 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET (07-2500)**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Gabrielle Labbé donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 710 intitulé "Règlement sur l'imposition de taxes, de tarifications et de compensations pour l'exercice financier 2021" et dépose le projet de règlement.

**2020-12-374 7.7. ENTENTE FQM - CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC ÉNERGÈRE - AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2020-11-334 (07-7000)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la résolution numéro 2020-11-334 concernant la fourniture de luminaires de rues au DEL afin de modifier la somme que le conseil est autorisé à déboursier découlant du contrat conclu avec Énergère.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

DE MODIFIER la résolution numéro 2020-11-334 en remplaçant la somme de "321 820,36 \$" par "333 820,36 \$" inscrite dans l'avant-dernier paragraphe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-12-375 7.8. ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX - SECTEUR DU BOISÉ - LOTS 1 578 291 ET 1 822 234 - AUTORISATION DE SIGNATURE (07-7000)**

CONSIDÉRANT que Houde Allard-Ménard inc. est propriétaire des lots 1 578 291 et 1 822 234 (lots projetés 6 335 928 à 6 336 022, 6 338 830 et 6 338 831) situés dans la zone H-56;

CONSIDÉRANT que Houde Allard-Ménard inc. a manifesté à la Ville son intention de réaliser un projet de développement résidentiel sur ces lots et d'entreprendre tous les travaux pour y établir les services d'aqueduc, d'égout et de voirie;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite acquérir les lots sur lesquels les travaux municipaux seront réalisés, sous réserve de certaines conditions;

CONSIDÉRANT que la Ville et Houde Allard-Ménard inc. désirent donc conclure une entente portant sur la réalisation de ces travaux municipaux, et ce, en vertu du *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par la conseillère Karine Bérubé et résolu:

D'AUTORISER le maire et la directrice des affaires juridiques et greffière à signer, au nom de la Ville, l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Houde Allard-Ménard inc. concernant le projet de développement résidentiel du secteur du Boisé situé dans la zone H-56.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-12-376 7.9. CONTRAT DE SERVICES - CHARLEBOIS SÉGUIN, AVOCATS-CONSEILS - REPRÉSENTATION DEVANT LA COUR MUNICIPALE - ANNÉE 2021 (07-9200)**

IL EST proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

D'OCTROYER un contrat de services professionnels à Charlebois Séguin, Avocats-conseils pour représenter la Ville à la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges en 2021, à un taux horaire de 125 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre soumise par maître Mario Charlebois le 19 novembre 2020.

D'AUTORISER à cette fin une dépense approximative de 12 000 \$ toutes taxes comprises.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-120-00-412.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-12-377 7.10. CONTRAT DE SERVICES - CONTRÔLE ANIMAL VAUDREUIL-SOULANGES - CONTRÔLE DES ANIMAUX ERRANTS - ANNÉE 2021 (07-9200)**

IL EST proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par la conseillère Karine Bérubé et résolu:

D'OCTROYER un contrat de services pour l'année 2021 à Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges visant le contrôle des animaux errants sur le territoire de la Ville, selon les prix unitaires figurant dans leur soumission.

D'AUTORISER à cette fin une dépense approximative de 9 000 \$ toutes taxes comprises.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-290-10-459.

La proposition est mise aux voix:

- Les conseillers Nancy Pelletier, Marc Deslauriers, Karine Bérubé, Kim Comeau et Mathieu Auclair votent "POUR";
- La conseillère Gabrielle Labbé vote "CONTRE".

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT  
(5 voix contre 1)

**2020-12-378 7.11. CONTRAT DE SERVICES - GBI EXPERTS-CONSEILS - ÉTUDE DE MISE AUX NORMES DE L'AUTOMATISATION À L'USINE DE FILTRATION (07-9200)**

IL EST proposé par la conseillère Karine Bérubé, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

D'OCTROYER un contrat de services professionnels en ingénierie d'automatisation et contrôle à GBI experts-conseils inc. visant à effectuer une étude pour la mise aux normes de l'automatisation à l'usine de filtration de la Ville, au coût maximal de 17 000 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre datée du 17 novembre 2020.

D'AUTORISER à cette fin une dépense maximale de 17 847,88 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-413-00-411.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-12-379 7.12. CONTRAT DE SERVICES - MS SOLUTIONS INFORMATIQUES - SOUTIEN EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (07-9200)**

CONSIDÉRANT le départ du responsable des technologies de l'information et des communications de la Ville en date du 20 novembre 2020.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'OCTROYER un contrat de services professionnels à MS Solutions informatiques visant à assurer le soutien en technologies de l'information et des communications pour la Ville, à un tarif horaire de 85 \$ jusqu'à concurrence de 17 425 \$ avant taxes, ce qui représente une banque de

224 heures pour la période du 18 novembre 2020 au 31 mars 2021, le tout conformément à leur soumission datée du 17 novembre 2020.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 18 294,07 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-311-00-429.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-12-380 7.13. CONTRAT DE SERVICES - RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON - ACCOMPAGNEMENT POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES (07-9200)**

IL EST proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

D'OCTROYER un contrat de services professionnels à Raymond Chabot Grant Thornton visant à accompagner la Ville dans l'élaboration d'une politique de soutien aux organismes, au coût total de 11 520 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre datée du 23 novembre 2020.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 12 094,56 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-710-00-447.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-12-381 7.14. CONTRAT DE SERVICES - TRIKTRUK - PARCOURS LUDIQUES - MISSION: LE MAÎTRE DES SAISONS (07-9200)**

IL EST proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

D'OCTROYER un contrat de services à TrikTruk - Concepts immersifs inc. visant à mettre en œuvre l'activité hivernale "Parcours ludiques: Mission: Le maître des saisons" qui se déroulera au parc Michel-Martin du 16 janvier au 28 février 2021 en libre accès, au coût total de 9 000 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur proposition.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 9 448,87 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-760-00-497.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**8. RESSOURCES INFORMATIONNELLES (08)**

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE (10)**

**10. TRANSPORT, RÉSEAU ROUTIER (20)**

**11. GESTION DU TERRITOIRE (30)**

**12. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ (40)**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'ayant été soumise par les citoyens, la période de questions n'a donc pas lieu.

**2020-12-382 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

DE LEVER l'assemblée à 20 h 10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 19 JANVIER 2021.

*(Original signé)*

\_\_\_\_\_  
PIERRE SÉGUIN  
MAIRE

*(Original signé)*

\_\_\_\_\_  
ZOË LAFRANCE  
DIRECTRICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE